

43.—De M. l'éch. Létourneau, à l'effet d'adopter un règlement re logements construits sur l'arrière-partie des lots.

ORDRE DU JOUR.

44.—Etant lu l'ordre du jour, pour prendre en délibération un rapport du Bureau des Commissaires réitérant un rapport re achat de terrain de M. Thomas Lamb, pour l'élargissement du Chemin de la Côte des Neiges.

Sur proposition de M. l'éch. ROCHON, appuyée par M. l'éch. DUBOIS, il est

Résolu: Que ledit rapport soit adopté.

(MM. les éch. L. A. Lapointe et O'Connell dissidents.)

45.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en délibération un rapport du Bureau des Commissaires demandant un crédit de \$600 pour le rapatriement des étrangers.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. O'CONNELL, il est

Résolu: Que ledit item soit biffé de l'ordre du jour et que ledit rapport soit rejeté.

(M. l'éch. St-Pierre dissident.)

46.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en délibération un avis de motion de M. l'éch. Houlé pour l'adoption d'un règlement autorisant l'émission d'un emprunt pour payer la quote-part des propriétaires dans le coût de certains égouts.

Sur proposition de M. l'éch. HOULE, appuyée par M. l'éch. RUBENSTEIN, il est

Résolu: Que le Greffier de la Cité soit prié de rédiger un projet de règlement en conséquence, de le faire imprimer et de l'inscrire sur l'ordre du jour.

Son Honneur le Maire quitte la Salle du Conseil et M. l'éch. St-Pierre, Maire-Suppléant, le remplace au fauteuil.

47.—Etant lu l'ordre du jour (a) pour prendre en délibération une requête de contribuables de la rue Christophe-Colomb, protestant contre les amendements projetés au règlement No 538; (b) pour les 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un projet de règlement amendant le règlement No 538 re édifices sur la rue Christophe-Colomb.

Ladite requête est lue et

Déposée aux archives, et

Le Conseil procède alors à l'étude dudit projet de règlement en 1ère, 2ème et 3ème lectures.

Ledit projet de règlement est en conséquence lu une première fois.

Sur proposition de M. l'éch. HOULE, appuyée par M. l'éch. RUBENSTEIN, il est

Résolu: Que la Règle 84 des Règles du Conseil soit suspendue et que ledit projet de règlement soit maintenant lu une deuxième et une troisième fois.

Le Conseil procède ensuite à l'étude dudit projet de règlement en 1ère, 2ème et 3ème lectures.

La section 1 étant lue, elle est amendée en en retranschant dans le 3ème paragraphe le mot "Ouest", dans la 2e ligne, et en le remplaçant par le mot "Est", et en biffant les mots "Parc LaFontaine", dans la 3e ligne, et en les remplaçant par les mots "Avenue Mont-Royal", et, ainsi amendée, ladite section est agréée.

La section 2 étant lue, elle est agréée.

Ledit projet de règlement, ainsi amendé, est alors lu une deuxième fois et agréé.

Sur proposition de M. l'éch. HOULE, appuyée par M. l'éch. RUBENSTEIN, il est

Résolu: Que la Règle 81 des Règles du Conseil soit suspendue et que ledit projet de règlement, tel qu'amendé, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit projet de règlement est en conséquence lu une troisième fois et agréé.

Sur proposition de M. l'éch. HOULE, appuyée par M. l'éch. RUBENSTEIN, il est

Résolu: Que ledit règlement soit numéroté, enregistré et copié au long, qu'il soit revêtu du sceau de la Cité, signé par le Maire et le Greffier de la Cité et déposé sous la garde du Greffier de la Cité.

43.—By Ald. Létourneau, for a by-law re dwellings erected on rear part of lots.

ORDER OF THE DAY.

44.—The order of the day being read to consider a report from the Board of Commissioners, re-affirming a report re purchase of land from Mr. Thomas Lamb for the widening of Côte des Neiges Road.

On motion of Ald. ROCHON, seconded by Ald. DUBOIS, it was

Resolved: That said report be adopted.

(Ald. L. A. Lapointe and O'Connell dissenting.)

45.—The order of the day being read to consider a report from the Board of Commissioners for an appropriation of \$600 to repatriate foreigners.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. O'CONNELL, it was

Resolved: That said order of the day be struck and that said report be rejected.

(Ald. St-Pierre dissenting.)

46.—The order of the day being read to consider a notice of motion by Ald. Houlé for a by-law to issue a loan to pay the proprietors' share of the cost of certain sewers.

On motion of Ald. HOULE, seconded by Ald. RUBENSTEIN, it was

Resolved: That the City Clerk be instructed to draft a by-law accordingly, to have the same printed and to give it its rank on the order of the day.

His Worship the Mayor having left the Council Chamber, Ald. St-Pierre, Acting Mayor, took the Chair.

47.—The order of the day being read (a) to consider a petition from ratepayers, Christophe Colomb street, protesting against proposed amendments to By-law No. 538; (b) for the 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend By-law No. 538 re buildings on Christophe Colomb street.

Said petition was read and

Filed of record, and

The Council thereupon proceeded to consider said by-law in 1st, 2nd and 3rd reading.

Said by-law was accordingly read a first time.

On motion of Ald. HOULE, seconded by Ald. RUBENSTEIN, it was

Resolved: That Rule 84 of the Rules of Council be suspended and that said by-law be now read a second and third time.

The Council thereupon proceeded to consider said by-law in second reading, and

Section 1 being read, the same was amended by striking in the 3rd paragraph thereof the word "West", in the second line, and replacing the same by the word "East", and by striking out the words "LaFontaine Park", in the 3rd line, and replacing the same by the words "Mount Royal avenue", and, so amended, said section was agreed to.

Section 2 being read, the same was agreed to.

Said by-law, as amended, was then read a second time and agreed to.

On motion of Ald. HOULE, seconded by Ald. RUBENSTEIN, it was

Resolved: That Rule 81 of the Rules of Council be suspended and that said by-law, as amended, be now read a third time.

Said by-law was accordingly read a third time and agreed to.

On motion of Ald. HOULE, seconded by Ald. RUBENSTEIN, it was

Resolved: That said by-law be numbered, entered and copied at full length, and that it be sealed with the seal of the City, signed by the Mayor and City Clerk and deposited with the City Clerk for security.